



## combien de temps on a pour plaider au prud homme ?

Par **daisy58130**, le **24/12/2010 à 05:20**

Bonjour je viens de lire un peu pour le déroulement de la procédure au prud homme , je passe en conciliation mais je sais pertinemment que ça ne sert à rien et que ça seras renvoyer sur le font . J'aurais une question combien de temps on a pour plaider ? par ce que ma plaidoirie compte 7 pages à lire car tout est important et on arrive pas à réduire . Aussi est ce que c'est public ? que ce soit en référé ou autre . Par ce que je vois une collègue est passer au prud homme en référé et des personnes sont venu juste pour la déstabilisé en sachant que leurs présence aller la mettre mal alaise et quelle n'arriverais pas à parler . J'avais vue que seul les procè penal son public pourquoi on accepte des gens en tout genre au prud homme .Pouvez vous m'eclairissire à ce sujet merci beaucoup .

Par **Paul PERUISSET**, le **24/12/2010 à 10:06**

Bonjour Daisy,

La précédure prud'homale est publique (sauf en conciliation). Les public qui est dans la salle ne peut pas intervenir ou manifester.

Lire vos 7 pages de conclusions ne prend pas longtemps, sauf que lire mot à mot vos conclusions ne sert pas à grand chose. Il faut rendre votre plaidoirie vivante pour retenir l'attention des conseillers.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET

Par **daisy58130**, le **24/12/2010 à 14:40**

merci oui c'est pas très long mais tellement important par ce que je suis licencier pour faute et c'est disons un coup monter . En gros pour faire cour je ne suis pas trésorière ni secrétaire du CE et j'ai 4 fois avancer moi même personnellement des sommes pour l'achat de tickets cinéma par ce que ces 2 dames n'était pas là et elles m'ont rembourser bien sûr quand je leurs rapporter les tickets donc un chèque signer des 2 à mon nom .

Jusque là c'est simple et juste un service rendu comme je suis déléguée je les ai dépanner et c'est tout . L endroit ou on achète les tickets cinéma il en donne en grosse quantité qu'a la secrétaire ou trésorière qui à un chèque bien sur du COMITÉ et moi comme c'était en espèce il m'ont pas fait de facture mais juste un ticket que je leurs ai donner au bureau du CE .

La secrétaire et la trésorière disaient appeler le cinéma après pour pouvoir avoir une factures et soi disant quelle en obtenait une au nom du CE . Moi je m'en occuper pas de ça et quand y a eu un contrôle des comptes il s avère que les factures du cinéma qui sont moi la bénéficiaire du chèque son falsifié !! et je suis licencier pour faute il dise que je suis de connivence avec la trésorière pour avoir fait des fausse factures . Je n'ai jamais fait de tel chose moi je sais ce que j'ai acheter et rapporter et d'ailleurs elles m'ont rembourser .Si j'avais rien rapporter elles m'auraient jamais rembourser ces sommes .La direction a une dent contre nous s en vous citer mais dans les journaux il a été dénoncer pour fraude falsification et détournement d'argent ect .. et sommes nous les personnes qui on mi le nez la dedans et c'est une vengeance et comme y a des élections les autres élus sont avec lui pour nous descendre par tout les moyens et nous sommes sûr que ces factures on été falsifié sachant que c'était moi qui aller les chercher . L'inspectrice est aussi dans le coup nous sommes quasiment sur car elle nous dit ne pas avoir assez d élément quelle préféré que nous allions nous en procès au lieu de la direction c'est une honte !! elle aucune preuve que j ai falsifié et que la trésorière aussi et nous sommes 2 licencier pour faute . C'est pour ça que notre syndicat nous représente et a 7 page à lire car il faut qu on démontre que c est un coup monter et nous avons déjà en cour un procès pour harcèlement morale aussi tout est lié .

Par **P.M.**, le **24/12/2010** à **17:33**

Bonjour,

Mais ne vous inquiétez pas même si vos conclusions ne sont pas lues en audience, elles le seront pas les conseillers prud'homaux pendant le délibéré et il vaudrait mieux que vous vous exprimiez en rendant votre plaidoirie plus vivante comme cela vous a été judicieusement suggéré...

Je ne sais pas si l'Inspecteur du Travail a donné son autorisation pour le licenciement de la Trésorière du CE et si une action prud'homale est en cours la concernant mais il aurait peut-être pu être demandé la jonction des affaires dans ce cas...

Par **daisy58130**, le **24/12/2010** à **18:15**

si justement elle est aussi licencier elle a autorisé sont licenciement . On est toute les deux dans le même cas à quelque chose près elle est trésorière et pas moi je suis juste déléguée du personnel .

On à fait les recours ,le ministre le tribunal administratif et le prud'homme c'est envoyer depuis peut à peine une semaine .Y a que le prud'hommes ou on seras présente avec notre syndicat.

La trésorière à tout fait pour me sortir de là car j'ai rien fait juste avancer des sommes pour les dépanner par ce quelle étaient pas là et elle m'a fait une attestation comme quoi j'avais bien

perçu ces sommes honnêtement et non pas frauduleusement que c'était juste pour dépanner et que je leur avait remis les tickets cinéma avec le ticket et j'ai même donner mes relever de compte qui prouver que je retirer de l'argent les jour ou j'allais à leurs place chercher des tickets cinéma pour eux ,elle a tout fait et malgré ça l'inspecteur m'a demander que mes relever de compte c est tout .

Bizarrement une fois l'inspectrice va fouiner dans le local elle trouve rien d'anormale qui prouverais qu on a falsifié et la deuxième fois elle y est retourner quand même à regarder par tout et là comme par hasard une feuille avec du blanc dessus qui à servi à falsifié ces documents .

Tout est monter contre nous et pour s'en sortir c'est dur on est 9 élu et tout le monde à accès au local. Enfin on va faire au mieux qu'on peut , je fais confiance au prud'homme et pris pour qu'il comprenne bien qu'il y a un complot et on a tout donner les mails tout ce qui peut prouver qu'on est déjà harceler depuis mars je peux pas perdre mon emplois il faut que je soit réintégré surtout que j'ai rien fait de mal et jamais rien eu depuis 11 ans que je suis la haut même pas un avertissement et j'ai déjà mon mari en invalidité total et moi je suis travailleuse handicapé et une fille ça va vraiment être dure de retrouver du travail . Merci beaucoup pour l'attention que vous me porter ça me rassure . Je vous souhaites de passer un très beau Noël !!

PS c est quoi la jonction des affaires ??

Par **P.M.**, le **24/12/2010** à **18:34**

Si vous êtes conseillée par votre Syndicat, je pense que tout a été fait dans l'ordre car avant de saisir le Tribunal Administratif, normalement, il fallait exercer un recours ministériel contre la décision de l'Inspecteur du Travail...

La jonction des affaires, c'est à dire qu'elles sont évoquées pratiquement en même temps lors de la même audience du Conseil de Prud'Hommes...

Bon Noël à vous également...

Par **DAV 099**, le **17/05/2011** à **10:40**

SLT JE SORT DU PRUD HOMME ON MA DONNE 1 H30 POUR M EXPLIQUER ET NON J ETAIS AVEC MON AVOCAT MON EMPLOYEUR ET SON AVOCAT UN PRESIDENT ET UN CONSELLERDES SALARIES

Par **MOHAMED ALI**, le **27/03/2014** à **10:47**

BONJOURS à tous

je suis passé le 18 octobre en conciliation au prud'homme et je voudrais savoir combien de temps dois-je attendre le verdict ( qu'est que sait çï long ) merci

Par **P.M.**, le **27/03/2014** à **12:52**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **travaforum**, le **28/02/2016** à **04:39**

j'ai mon patron ma demander de voler un de ses client puis ma licencie ca fais deux ans j'ai des remors et il a souille mon nom en me demandant de faire cela.estce que je peut encore porte plaite a la police judiciere.

Par **P.M.**, le **28/02/2016** à **09:03**

Bonjour tout d'abord,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...